



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2023

Le ministère s'acharne contre Hélène Careil !

Notre camarade Hélène Careil, professeure des écoles à l'école Marie Curie de Bobigny, militante pédagogique à l'ICEM-pédagogie Freinet et militante syndicale à SUD éducation, a reçu le 4 février 2021 de la part du directeur académique de Seine-Saint-Denis une "notification de mutation dans l'intérêt du service", décision exécutée peu après malgré une forte mobilisation.

Hélène avait déposé dans la foulée un recours au fond, examiné le 9 mars par le tribunal de Montreuil. Mardi 4 avril, le tribunal rendait sa décision, et a annulé l'arrêté de mutation dans l'intérêt du service, contre l'avis du rapporteur public ! Le tribunal a retenu que le recteur a commis une erreur manifeste d'appréciation dans la caractérisation de l'intérêt du service. Il a considéré qu'Hélène n'a ni provoqué, ni aggravé les difficultés relationnelles dans son école.

Cette victoire dans la lutte contre la répression anti-syndicale ne s'est malheureusement pas arrêtée là : le ministère a en effet fait appel le 5 juin de la décision du TA de Montreuil !

L'implication du ministère dans cette affaire montre que la politique de répression antisyndicale menée depuis la période Blanquer ne s'est pas arrêtée avec le ministre Ndiaye. C'est scandaleux !

SUD éducation réclame que le ministère retire son appel, afin que soit définitivement reconnue l'erreur commise par le rectorat de Créteil avec la mutation dans l'intérêt du service d'Hélène.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux
Belles, 75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

